

**CONSEIL MUNICIPAL  
15 DECEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 15 Décembre 2020 à 19h00 au foyer des campagnes sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire.

À l'unanimité le Conseil Municipal a décidé que la séance se tiendrait à huis clos.

**ONT ETE DEBATTUES ET VOTEES LES QUESTIONS SUIVANTES :**

⇒ à l'**unanimité**, la mise à jour du tableau des effectifs

⇒ à l'**unanimité**, la décision modificative n°2

⇒ à l'**unanimité**,

l'autorisation donnée à monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

⇒ à l'**unanimité**,

le maintien du versement des allocations de vétéranage aux sapeurs pompiers volontaires retraités pour un montant de 120 €, les veuves pour un montant de 70 €

⇒ à l'**unanimité**,

le plan de financement prévisionnel concernant le projet d'aménagement des cabinets médicaux et autorise monsieur le Maire à solliciter auprès de l'agglomération d'Agen un financement au titre du Fonds de Solidarité Territoriale enveloppe 2021 pour un montant de 65 164,50 €

⇒ à l'**unanimité**,

l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant au contrat de mission d'études auprès du cabinet DECHRIS consultant pour la construction du complexe municipal sportif, pour un montant de 6 000 €

⇒ à l'**unanimité**,

le remboursement des frais de fonctionnement des écoles, année scolaire 2019-2020, par les communes de CUQ et FALS à hauteur de 959,81 €uros par élève

⇒ à l'**unanimité**,

la participation des communes de résidence des enfants accueillis dans la classe ULIS pour un montant de 312 € par élève pour les frais de fonctionnement

⇒ à l'**unanimité**,

l'approbation des nouveaux tarifs du service Enfance Jeunesse applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021

⇒ à l'**unanimité**,

l'obligation d'inscription pour la participation des enfants au centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires). Autorisation donnée à monsieur le Maire pour facturer les prestations dues par les parents au double du prix voté lorsque l'inscription n'est pas suivie de participation en l'absence de motif valable.

⇒ à l'**unanimité**,

l'avis favorable donné sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de laSARL ESBTP Granulats sur la commune de Saint Nicolas de la Balerme. Il est suggéré d'établir une convention de partenariat pour améliorer la sécurité sur la Route Départementale 129 avec le Département du Lot-et-Garonne

⇒ à l'unanimité,

la validation des rapports annuels de l'Agglomération d'Agen sur le prix et la qualité des services eau potable et eaux usées.

⇒ à l'unanimité, l'avis favorable donné sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'extension par la SARL GAÏA d'une carrière à Layrac située aux lieux-dits « Mouliné » « Troutet » « Fittes » « Pont de la Peyre » « Pesqué » et « Pourquerat »

NB. : Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.